

<http://ec-beaumont-en-veron.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article655>



Règlement intérieur 2018 2019

- Le bureau du directeur -



Date de mise en ligne : vendredi 23 novembre 2018

Copyright © Ecole du Pain Perdu de Beaumont en Véron - Tous droits

réservés

Le règlement intérieur de l'école a été modifié le 8 novembre 2018 lors du conseil d'école.

Un article a été ajouté concernant la possession et l'usage des téléphones portables.

"L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est interdite dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les collèges et pendant toute activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de leur enceinte, à l'exception des circonstances, notamment les usages pédagogiques, et des lieux dans lesquels le règlement intérieur l'autorise expressément ."